

DIRECTION DU BUDGET

Paris, le 27 JUIL. 2018

TÉLÉDOC 242
139, RUE DE BERCY
75572 PARIS CEDEX 12

LE MINISTRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

À MESDAMES ET MESSIEURS LES MINISTRES
ET SECRÉTAIRES D'ÉTAT

NOR CPAB1814062C
N° interne DF-1BLF-18-3333

A L'ATTENTION DE MESDAMES ET MESSIEURS
LES RESPONSABLES DE LA FONCTION
FINANCIÈRE MINISTÉRIELLE ET
LES DIRECTEURS DES AFFAIRES FINANCIÈRES
ET LES RESPONSABLES DE PROGRAMME

Objet : Préparation du projet de loi de finances pour 2019 : annexes générales jaunes

P.J : 11

L'article 51-7° de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) prévoit que le Gouvernement joint chaque année au projet de loi de finances des annexes générales destinées à l'information et au contrôle du Parlement, dites « annexes jaunes ». Ces annexes sont actuellement au nombre de 27.

Les données chiffrées contenues dans les « jaunes » doivent être actualisées et cohérentes avec celles contenues dans les projets annuels de performances.

Toutefois, au regard des commentaires régulièrement formulés par les commissions des assemblées, il est indispensable d'améliorer la qualité de ces documents, qui ne sauraient constituer une simple reprise d'informations déjà disponibles dans les projets annuels de performances ou dans les documents déjà rendus publics par les administrations.

Vous veillerez, par conséquent, à prévoir l'insertion de commentaires ou d'analyses qui permettent d'apporter un éclairage sur le contexte de la mise en œuvre et sur les objectifs des politiques publiques. Le ministère principalement concerné par chaque « jaune » devra notamment s'assurer que le document comporte une introduction générale qui mette en perspective les données présentées, rappelle les objectifs de la politique poursuivie et fournisse des précisions méthodologiques le cas-échéant.

Votre concours à l'élaboration de ces annexes s'établira selon les modalités suivantes :

- Si votre département ministériel est responsable de l'élaboration d'un fascicule « jaune » : vos services assureront la centralisation des données, les exploiteront et prépareront un projet de texte en s'assurant de sa mise en forme graphique. Ce projet, une fois finalisé (voir l'annexe X) devra être transmis à vos correspondants réguliers de la direction du budget le **vendredi 21 septembre** au plus tard, sauf calendrier spécifique mentionné à l'annexe I à la présente circulaire ;

Diffusion générale

- Si votre département ministériel doit contribuer à un ou plusieurs « jaunes », il appartiendra à vos services de transmettre les informations nécessaires au ministère désigné comme responsable du fascicule, ainsi qu'au bureau sectoriel compétent de la direction du budget.

Dans un contexte croissant de mise en valeur des données, votre attention est à nouveau appelée sur le respect des exigences de format de transmission imposées par la publication des données sur le site data.gouv.fr (voir annexe IX).

Pour le renseignement et la collecte d'information nécessaire à l'élaboration du « jaune » Associations (annexe VIII), vous devez remplir les informations manquantes sur les données extraites d'une restitution Chorus qui s'appuie dorénavant sur le numéro SIRET de l'association et non plus le numéro SIREN.

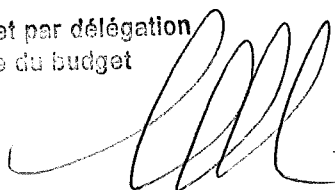
Je vous rappelle également les contraintes de délais qui s'attachent à la production de ces documents : l'article 39 de la LOLF dispose que *« chaque annexe générale destinée à l'information et au contrôle du Parlement est déposée sur le bureau des Assemblées et distribuée au moins cinq jours avant l'examen, par l'Assemblée nationale en première lecture, des recettes ou des crédits auxquels elle se rapporte »*.

Or le calendrier de livraison des « annexes jaunes » à l'Assemblée n'est pas satisfaisant. Comme indiqué dans la circulaire relative à l'élaboration des documents de politique transversale, l'effort d'amélioration tant des délais que de la qualité doit porter sur l'ensemble des annexes au projet de loi de finances.

Les retards observés dans la transmission des « annexes jaunes » font l'objet de critiques vigoureuses de la part des parlementaires et ont pour effet de limiter la portée du travail réalisé. Or, la plupart du temps, ces retards ne sont justifiés ni par l'absence de disponibilité des données contenues dans les « jaunes » ni par un lien quelconque avec les arbitrages du PLF.

En conséquence, je vous invite à vous organiser en vue d'améliorer le respect des délais de livraison de ces documents et ainsi contribuer à leur utilisation accrue par la Représentation nationale.

Pour le Ministre et par délégation
La directrice du budget



Amélie VERDIER

ANNEXE I CALENDRIER DES LIVRAISONS

Documents	Dates de livraisons
Etat récapitulatif des crédits de fonds de concours et d'attributions de produits	14 septembre 2018
Etat récapitulatif de l'effort financier de l'Etat en faveur des petites et moyennes entreprises	27 août 2018
Etat récapitulatif de l'effort financier prévu en 2015 dans le domaine de la culture et de la communication	27 août 2018
Etat récapitulatif de l'effort financier consenti en 2016 et prévu en 2017 au titre de la protection de la nature et de l'environnement	27 août 2018
Effort financier de l'Etat en faveur des associations	31 août 2018

ANNEXE II

« ÉTAT RÉCAPITULATIF DES CRÉDITS DE FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS »

En application des articles 17-II et 51-5° de la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances, l'évaluation des crédits de fonds de concours et d'attributions de produits est retracée dans les annexes explicatives du projet de loi de finances.

L'annexe informative du PLF 2019 relative aux fonds de concours et attributions de produits devra retracer, par programme au sein d'un ministère, les données suivantes :

- les crédits ouverts en 2017, précisant, pour les ministères concernés, la part des AE ouvertes préalablement à l'encaissement des fonds (autorisations d'engagement préalable (AEP), en application de l'article 5 du décret n° 2007-44 du 11 janvier 2007 modifié le 24 juillet 2013¹) ;
- les crédits ouverts au 31 juillet 2018 distinguant la part des AEP ;
- les prévisions d'ouverture d'AEP pour 2019.

A partir des données disponibles dans Chorus, il vous est demandé de **fournir, par programme, un texte de présentation des crédits ouverts au 31 juillet 2018** (arrêtés publiés au Journal officiel à cette date) **et d'expliquer les variations observées par rapport à la prévision de LFI, en actualisant celle-ci le cas échéant :**

Vous établirez une prévision des ouvertures d'AEP pour 2019 et joindrez une fiche détaillant cette prévision par fonds de concours.

Il vous est demandé, en outre, de signaler les fonds de concours ou attributions de produits que vous projetez de supprimer ou de regrouper. A cet effet, un état des fonds inactifs ainsi que les modalités de l'exercice vous seront prochainement communiqués par circulaire.

Cette annexe devant impérativement être déposée sur le bureau de l'Assemblée nationale en même temps que le projet de loi de finances pour 2019, soit au plus tard le 1^{er} mardi d'octobre, il vous est instamment demandé de bien vouloir respecter la date de transmission des données utiles indiquée ci-dessous.

Conditions et date d'envoi :

Ces documents et informations seront adressés, par messagerie, au plus tard le 14 septembre 2018.

⇒ à la direction du budget, bureau IBE
Nicolas Lagarde ☎ 01.53.18.73.05
nicolas.lagarde@finances.gouv.fr

Art. 5. - L'ouverture des crédits est réalisée en autorisations d'engagements et en crédits de paiement après l'encaissement des fonds. Toutefois, pour les dépenses au titre d'opérations d'investissement, au sens du deuxième alinéa de l'article 8 de la loi organique du 1er août 2001 susvisée, donnant lieu à un contrat ou une convention prévoyant plusieurs phases ou éléments, une ou plusieurs autorisations d'engagement sont ouvertes par arrêté du ministre chargé du budget sur proposition du ministère intéressé. Les crédits de paiement afférents à cette ou ces autorisations d'engagement sont ouverts, par arrêté du ministre chargé du budget, au fur et à mesure de l'encaissement des fonds correspondant aux titres de perception émis à chaque échéance prévue par le contrat ou la convention

ANNEXE III

JAUNE « TRANSFERTS FINANCIERS DE L'ÉTAT AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES » ANNEXE AU PLF 2019

Le jaune « Transferts financiers de l'Etat aux collectivités territoriales » est en grande partie construit autour de la centralisation des évaluations prévisionnelles du montant des subventions à verser aux collectivités territoriales dites de « catégorie 63 » renseignées dans les programmes annuels de performance (PAP). Ces données doivent être les plus fiables possibles et, comparables avec les montants de l'exécution de l'année précédente, en l'absence de réformes des dispositifs concernés.

Les montants prévisionnels des subventions de nombreux programmes demeurent sous- ou sur-évalués en LFI 2018 par rapport aux crédits consommés en 2017. La Cour des comptes et le Parlement continuent de s'étonner de cette situation.

Certains programmes présentent la caractéristique d'être abondés de manière récurrente, en cours de gestion, par décrets de transferts ou fonds de concours, ce qui rend parfois difficile l'évaluation initiale. En outre l'ouverture conjoncturelle de crédits explique parfois une partie de ces différences. Néanmoins, des écarts importants, observés d'une année sur l'autre, demeurent inexpliqués.

Il est donc demandé aux ministères de prêter une grande attention aux montants qui seront renseignés dans les PAP 2019 et qui sont ensuite repris dans l'annexe jaune « Transferts financiers de l'État aux collectivités territoriales ». Il pourra également vous être demandé, en cas de réforme de certains dispositifs, de fournir des explications détaillées. Nous sommes effectivement tenus d'expliquer tout écart significatif avec les montants relevés les années précédentes.

ANNEXE IV
RELATIVE AU JAUNE « ÉTAT RÉCAPITULATIF DE L'EFFORT FINANCIER DE
L'ÉTAT
EN FAVEUR DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES »

En application des dispositions de l'article 106 de la loi de finances pour 1996 (n° 95-1346 du 30 décembre 1995), le Gouvernement est tenu de présenter au Parlement, en annexe au projet de loi de finances, un rapport rendant compte de l'ensemble de l'effort financier de l'État en faveur des petites et moyennes entreprises.

La structure de cette annexe reste quasiment inchangée dans le cadre du projet de loi de finances pour 2018.

Le rapport récapitule l'ensemble des crédits effectivement consommés en 2016, des crédits inscrits dans la loi de finances de l'année en cours 2017 et dans le projet de loi de finances pour 2018. **La présentation s'effectue par ministère. La maquette retenue devra être alignée sur les nouveaux périmètres ministériels.**

A cet effet, vous voudrez bien remplir le tableau ci-joint et vous l'accompagnerez de commentaires précisant la nature des actions financées en faveur des PME, en retenant les critères déterminés dans la recommandation de la commission n° 2003/361/CE du 6 mai 2003 concernant la définition des micros, petites et moyennes entreprises. Si possible, vous détaillerez les contributions relatives à ces trois catégories d'entreprises. Vous voudrez bien également commenter les variations significatives qui apparaîtraient et recenser, le cas échéant, l'ensemble des dépenses fiscales en faveur des PME.

Conditions et date d'envoi :

Ces documents seront adressés, simultanément, au plus tard le 27 août 2018 :

⇒ A la direction générale des entreprises (DGE)

*Direction générale des entreprises
Bureau des affaires budgétaires et financières*

Rémi Bochard

☎ 01 79 84 32 92

mèl : remi.bochard@finances.gouv.fr

Dorothee Lemarquis

☎ 01 79 84 32 31

mèl : dorothee.lemarquis@finances.gouv.fr

Sylvia Portut

☎ 01 79 84 31 83

mèl : sylvia.portut@finances.gouv.fr

⇒ A la direction du budget

*Direction du budget
Bureau 3BEPH*

François Deschamps

francois.deschamps@finances.gouv.fr

**ÉTAT RÉCAPITULATIF DE L'EFFORT FINANCIER DE L'ÉTAT
EN FAVEUR DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES**

**DÉPENSES CONCOURANT A L'EFFORT FINANCIER
EN FAVEUR DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES**

Budget de

Mission	Programme	Crédits consommés en 2016		Loi de finances pour 2017		Projet de loi de finances pour 2018	
		AE ⁽¹⁾	CP	AE	CP	AE	CP
	1) Actions destinées spécifiquement aux PME. micro-entreprises petites entreprises Moyennes entreprises 2) Actions bénéficiant à l'ensemble des entreprises, mais non spécifiquement réservées aux PME -						

(1) : AE déléguées si les consommations ne sont pas connues.

ANNEXE V

JAUNE « LISTE DES COMMISSIONS ET INSTANCES CONSULTATIVES OU DÉLIBÉRATIVES PLACÉES AUPRÈS DU PREMIER MINISTRE ET DES MINISTRES »

En application des dispositions de l'article 112 modifié de la loi de finances pour 1996 (n° 95-1346 du 30 décembre 1995), le Gouvernement présente chaque année au Parlement, en annexe du projet de loi de finances, la liste de toutes les commissions et instances consultatives ou délibératives placées directement auprès du Premier ministre ou des ministres ou de la Banque de France prévues par les textes législatifs et réglementaires.

Cette liste indique le nombre de membres de ces organismes ainsi que, pour les trois années précédentes, leur coût de fonctionnement et le nombre de réunions qu'ils ont tenues pendant cette même période. Le document doit également mentionner les commissions et instances créées ou supprimées depuis l'exercice précédent.

Le secrétariat général du Gouvernement est, comme les années précédentes, chargé de l'élaboration de ce document. Il prendra ainsi prochainement votre attache pour solliciter votre concours dans l'élaboration de cette annexe pour la préparation du PLF 2019.

ANNEXE VI

ÉTAT RÉCAPITULATIF DE L'EFFORT FINANCIER PRÉVU EN 2018 DANS LE DOMAINE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Le Gouvernement a décidé de présenter chaque année au Parlement un état présentant l'ensemble des crédits et des dépenses fiscales inscrits dans le projet de loi de finances en faveur des activités culturelles, conformément à la décision du Premier ministre en date du 25 avril 1997.

I. Présentation du document

Cette annexe informative, qui retrace l'ensemble des crédits de l'État consacrés à la culture, comprendra des données budgétaires accompagnées de commentaires explicatifs de manière synthétique les orientations prises et les actions menées par chaque ministère dans le domaine culturel.

Au sens strict, le domaine culturel comprend : la création, l'enseignement, la formation, la conservation et la diffusion. Les données devront s'étendre, non seulement au domaine culturel proprement dit, mais aussi à la presse, à l'audiovisuel et à l'animation culturelle.

Les critères principaux qui devront être retenus pour la comptabilisation des crédits consacrés à la culture sont les suivants :

- crédits de personnel et de fonctionnement comprenant tous les crédits affectés à des fonctions ou à des institutions considérées comme culturelles, tant en France qu'à l'étranger : enseignements artistiques à l'école et dans l'enseignement supérieur, action culturelle à l'étranger, bibliothèques publiques des universités et des ministères, etc.
- crédits d'intervention comprenant les crédits qui, par l'aide spécifique ou par le soutien qu'ils apportent à une association, une administration ou toute autre organisation, permettent un développement ou une action culturelle (interventions en France et à l'étranger) ;
- crédits d'investissement comprenant les crédits affectés à tout équipement culturel par destination et les crédits affectés à la restauration d'édifices protégés, quelle que soit leur fonction.

Vous voudrez bien remplir les fiches suivantes :

a) **un tableau** qui reprend par grandes politiques, les crédits dédiés au domaine culturel, à répartir selon les axes indiqués (patrimoine, création, transmission des savoirs et recherche, presse, livre et industries culturelles, audiovisuel), dont vous trouverez le modèle ci-après ;

b) **un commentaire explicatif** retraçant de manière synthétique la nature des actions menées par votre département ministériel ainsi que vos priorités pour 2018 dans le domaine culturel.

II. Conditions et dates d'envoi

Ces documents seront adressés, simultanément, au plus tard le 27 août 2018

⇒ au Ministère de la Culture et de la Communication
Secrétariat général
Direction de l'administration générale
Sous- direction des affaires financières et générales
Département des affaires budgétaires et de la synthèse
182, rue Saint-Honoré 75001 Paris

victor.harle@culture.gouv.fr : 01.40.15.83.43
benjamin.morel@culture.gouv.fr : 01.40.15.86.89
charlotte.pannetier@culture.gouv.fr; 01.40.15.32.65

⇒ à la direction du budget, bureau 8BCJS :

charles-henry.glaise@finances.gouv.fr : 01 53 18 71 33
et teouta.dzara-xharra@finances.gouv.fr : 01 53 18 26 19

ANNEXE VII
**RELATIVE AU JAUNE « ÉTAT RÉCAPITULATIF DE L'EFFORT FINANCIER
CONSENTI EN 2018
ET PRÉVU EN 2019 AU TITRE DE LA PROTECTION DE LA NATURE ET DE
L'ENVIRONNEMENT »**

En application des dispositions de l'article 131 de la loi de finances pour 1990 (n° 89-935 du 29 décembre 1989), le Gouvernement est tenu de publier chaque année un état présentant l'ensemble des crédits inscrits dans la loi de finances de l'année en cours et dans le projet de loi de finances en faveur de la protection de la nature et de l'environnement.

Cet état récapitule également l'ensemble des dépenses des collectivités territoriales et opérateurs au cours de l'année précédente.

A cet effet, vous voudrez bien remplir la fiche de saisie ci-jointe en l'accompagnant de commentaires précisant, pour chaque sous-politique, la nature des actions financées en faveur de l'environnement.

Conditions et dates d'envoi :

Ces éléments seront adressés au plus tard le 27 août 2018 aux correspondants ci-après. Compte tenu du calendrier budgétaire, les montants relatifs aux crédits du PLF 2019 pourront être indicatifs et faire l'objet de rectifications ultérieures, en tout état de cause, avant le 30 août 2018.

*Ministère de l'Environnement, de l'énergie et de la mer
Ministère du Logement et de l'habitat durable
Secrétariat général
Direction des affaires financières*

Tour Pascal B - 92055 La Défense Cedex

Anne-Marie LE MOGNE Cheffe du bureau de la synthèse budgétaire
01 40 81 64 57

anne-marie.le-mogne@developpement-durable.gouv.fr

Rosaline FOUQUEREAU

rosaline.fouquereau@developpement-durable.gouv.fr

boite fonctionnelle :

bc1.daf.sg@developpement-durable.gouv.fr

Ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat

	<i>Direction du budget, bureau 4BDD – télédéc 278</i>
--	---

	<u>olivier.dufreix@finances.gouv.fr</u>
--	---

PLAN DE L'ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2018 « ÉTAT RÉCAPITULATIF DE L'EFFORT FINANCIER CONSENTI EN 2017 ET PRÉVU EN 2018 AU TITRE DE LA PROTECTION DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT »

Chapitre 1 : L'eau, l'air et le sol

- 1.1 La protection de la ressource en eau
- 1.2 La protection de l'air
- 1.3 La protection des sols
- 1.4 Recherche dans les domaines de l'eau, de l'air et des sols

Chapitre 2 : La biodiversité

- 2.1 La connaissance du patrimoine naturel et de son évolution
- 2.2 Les outils au service de la préservation de la biodiversité
- 2.3 Recherche dans le domaine de la biodiversité

Chapitre 3 : La protection des espaces naturels

- 3.1 La protection des espaces naturels terrestres et des paysages
- 3.2 La protection des espaces maritimes
- 3.3 La protection des zones humides
- 3.4 Recherche dans le domaine de la protection des espaces naturels

Chapitre 4 : La prévention des risques et des déchets

- 4.1 La prévention des risques naturels et hydrauliques
- 4.2 La prévention et la gestion des déchets
- 4.3 La prévention des risques technologiques
- 4.4 La prévention des risques nucléaires
- 4.4 Recherche dans le domaine des risques et des déchets

FICHE DE SAISIE du JAUNE ENVIRONNEMENT 2019

Les dépenses des programmes et des opérateurs sont à ventiler en fonction de leur objet par chapitres et par sous-chapitres. Dupliquer les éléments de la fiche de saisie autant de fois que nécessaire.

Chapitre X : Intitule du chapitre (se référer au plan)

X.X : INTITULE de la section (se référer au plan)

Dépenses budgétaires des programmes

PXXX Nom du programme (initiales du ministère)

Action XXX : Nom de l'action du programme

Crédits exécutés 2017	Crédits LFI 2018	Crédits PLF 2019
XXX en millions d'euros	XXX en millions d'euros	XXX en millions d'euros

Descriptif littéraire détaillé de ce que recouvrent les crédits en termes d'actions conduites par le programme. Il est attendu un développement de 10 à 30 lignes, en fonction de la diversité des actions menées et de leur enjeu dans le domaine de la nature et de l'environnement.

Dépenses des opérateurs

Nom de l'opérateur (PXXX programme de rattachement)

Dépenses exécutées en 2017	Dépenses prévues pour 2018	Dépenses prévues pour 2019
XXX en millions d'euros	XXX en millions d'euros	XXX en millions d'euros

Descriptif littéraire détaillé de ce que recouvrent les dépenses en termes d'actions conduites par l'opérateur. Il est attendu un développement d'environ 10 à 30 lignes, en fonction de la diversité des actions menées et de leur enjeu dans le domaine de la nature et de l'environnement.

Dépenses fiscales

		Chiffrage pour 2017	Chiffrage pour 2018	Chiffrage pour 2019
N° de la dépense fiscale	Intitulé de la dépense fiscale			
N° de la dépense fiscale				

ANNEXE VIII

JAUNE « EFFORT FINANCIER DE L'ÉTAT EN FAVEUR DES ASSOCIATIONS »

Conformément aux dispositions de l'article 186 de la loi n° 2008-1425 du 27 décembre 2008 de finances pour 2009, le Gouvernement transmet au Parlement une annexe annuelle relative à l'effort financier de l'État en faveur des associations.

Dans le cadre du PLF 2019 cette annexe fera état des subventions versées au cours de l'année 2017.

1. La granularité et les périmètres de la liste du rapport

Le niveau de granularité retenu est le croisement **centre financier par compte de tiers, soit centre financier par numéro SIRET**. De manière générale, il correspond à un objet par montant affiché.

Depuis le PLF 2018, la direction du budget établit la liste des subventions payées à partir des versements dans Chorus¹ et elle s'appuie sur les données de référence² mises à disposition du public. Ainsi, cette liste est croisée avec les bases SIRENE³ au 01/01/2017 et au 31/12/2017 afin de récupérer plusieurs informations : la localisation géographique selon le code d'organisation géographique (COG) le numéro « RNA » du registre national des associations la nature juridique et l'Activité Principale Exercée (APE) codifiée selon la Nomenclature d'Activités Française (NAF : Rév2 2008). Cette dernière permet de connaître le secteur économique. Le croisement avec SIRENE permet également de retrouver les bénéficiaires dont l'immatriculation SIRENE n'existait pas en 2017 notamment dans le but de corriger les tiers dans CHORUS.

Cette liste a été également croisée avec celle des subventions 2016 afin d'aider pour la saisie des objets, les conventions le cas échéant, et la réserve parlementaire.

Le périmètre de la nature des tiers comprend les associations quelle que soit leur objet ou nature, les fondations et les personnes morales de droit privé, indépendamment de leur nationalité et de leur statut juridique, qui sont équivalents.⁴

Le périmètre de la nature des versements comprend **toutes les subventions quels qu'en soit leur objet ou leur forme juridique**⁵. Ne sont exclus que les transferts directs aux ménages, par exemple l'aide juridictionnelle gérée par les CARPA⁶, et les prestations de services, par exemple, les prestations de service pour organiser les examens.

2. Les fichiers Excel mis à disposition par la direction du budget

¹ Diverses extractions établies à partir de la restitution INF-BUD-59 ont été croisées pour établir une liste qui n'est pas biaisée par les différentes imputations pratiquées dans CHORUS. La liste 2019 concerne tous les centres financiers (hiérarchie 2017) et tous les groupes de compte tiers.

² Décret n° 2017-331 du 14 mars 2017 relatif au service public de mise à disposition des données de référence. L'information mise à disposition par la direction du budget peut être croisée avec les données de référence.

³ Base des personnes morales françaises identifiées par leur numéro SIRET tenue par l'INSEE <https://www.sirene.fr/>.

⁴ Il s'agit des codes de la nomenclature juridique INSEE suivants : 3290, 9150, 9210, 9220, 9221, 9222, 9223, 9224, 9230, 9240, 9260, 9300, 9900.

⁵ Confère la définition légale notamment disponible sur <https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/F3180>

⁶ Loi n° 91-647 du 10 juillet 1991 et décrets d'application.

Cette liste a été répartie en tableaux Excel⁷ par ministère selon l'organisation actuelle (juin 2018).

Les ministères devront s'appuyer sur les classeurs Excel fournis par la direction du budget selon le mode opératoire décrit infra.

Il existe un fichier Excel par ministère (organisation à juin 2018) nommé subvention2017_mincode.xlsx où *code* est le code du ministère dans le tableau ci-dessous.

Ministères (juin 2018) (code, libellé)		Programme ou CS	Nombre de subventions	Montants
01	Europe et affaires étrangères	105	173	15 758 300,93
01	Europe et affaires étrangères	151	42	500 841,37
01	Europe et affaires étrangères	185	283	5 826 847,10
01	Europe et affaires étrangères	209	440	91 532 092,38
01	Europe et affaires étrangères	Total	938	113 618 081,79
02	Culture	131	3075	285 986 916,70
02	Culture	175	1743	47 150 587,05
02	Culture	180	814	33 397 377,00
02	Culture	186	80	1 698 792,03
02	Culture	224	6833	101 933 388,63
02	Culture	334	685	13 684 970,87
02	Culture	Total	13230	483 852 032,28
03	Agriculture et alimentation	142	12	27 464 721,26
03	Agriculture et alimentation	143	1251	681 789 674,62
03	Agriculture et alimentation	149	256	26 022 163,57
03	Agriculture et alimentation	206	829	27 539 912,45
03	Agriculture et alimentation	215	490	13 619 808,77
03	Agriculture et alimentation	775	30	6 617 043,32
03	Agriculture et alimentation	776	31	41 565 503,00
03	Agriculture et alimentation	Total	2899	824 618 826,99
06	Éducation nationale	139	4812	831 822 853,64
06	Éducation nationale	140	927	1 853 646,42
06	Éducation nationale	141	972	5 776 366,96
06	Éducation nationale	163	6269	80 432 484,79
06	Éducation nationale	214	1306	11 386 199,55
06	Éducation nationale	230	921	64 401 138,24
06	Éducation nationale	Total	15207	995 672 689,60
07	Action et comptes publics	148	303	5 988 976,63
07	Action et comptes publics	156	730	9 515 126,32
07	Action et comptes publics	200	70	52 173,87
07	Action et comptes publics	218	942	76 008 320,38
07	Action et comptes publics	302	225	7 810 694,91
07	Action et comptes publics	723	20	133 283,19
07	Action et comptes publics	724	16	192 424,37

⁷ Les programmes 612, 613 et 614 ne sont pas présents dans ces tableaux car ils ne sont pas gérés dans CHORUS. Voir en fin de §3 la procédure à suivre pour le BACEA.

Ministères (juin 2018) (code, libellé)		Programme ou CS	Nombre de subventions	Montants
07	Action et comptes publics (Compte spécial)	907	22	101 990,63
07	Action et comptes publics	Total	2328	99 802 990,30
09	Intérieur	104	1116	47 813 446,20
09	Intérieur	119	1	6 600,00
09	Intérieur	122	2	21 609,63
09	Intérieur	152	764	4 280 727,82
09	Intérieur	161	222	1 369 083,46
09	Intérieur	176	980	12 657 020,36
09	Intérieur	207	1191	4 116 092,49
09	Intérieur	216	3063	47 933 115,32
09	Intérieur	232	158	68 673 775,14
09	Intérieur	303	575	417 715 889,36
09	Intérieur	307	889	4 235 447,97
09	Intérieur	751	4	80 637,76
09	Intérieur	Total	8965	608 903 445,54
10	Justice	101	775	35 504 498,31
10	Justice	107	3036	27 438 837,72
10	Justice	166	1541	33 193 224,21
10	Justice	182	2189	228 858 964,80
10	Justice	310	523	12 752 431,02
10	Justice	335	1	15 144,36
10	Justice (Compte spécial)	912	12	23 989,15
10	Justice	Total	8077	337 787 089,58
12	Services du Premier ministre	129	1514	29 370 543,42
12	Services du Premier ministre	137	1082	20 235 698,68
12	Services du Premier ministre	157	663	4 571 974,75
12	Services du Premier ministre	162	23	423 631,24
12	Services du Premier ministre	164	65	400 679,05
12	Services du Premier ministre	165	61	1 563 378,32
12	Services du Premier ministre	308	43	198 350,82
12	Services du Premier ministre	333	1792	3 479 127,54
12	Services du Premier ministre	Total	5243	60 243 383,83
21	Économie et finances	110	3	29 747,72
21	Économie et finances	134	556	50 224 104,92
21	Économie et finances	192	22	7 670 858,16
21	Économie et finances	220	91	1 118 834,75
21	Économie et finances	305	11	1 428 885,33
21	Économie et finances	731	2	152 610,00
21	Économie et finances	Total	685	60 625 040,89
23	Transition écologique et solidaire	113	1189	42 481 506,66
23	Transition écologique et solidaire	159	2	16 500,00
23	Transition écologique et solidaire	174	89	20 649 621,06
23	Transition écologique et solidaire	181	295	7 776 457,63

Ministères (juin 2018) (code, libellé)		Programme ou CS	Nombre de subventions	Montants
23	Transition écologique et solidaire	190	19	461 451,93
23	Transition écologique et solidaire	198	3	769 739 785,82
23	Transition écologique et solidaire	203	395	6 410 694,33
23	Transition écologique et solidaire	205	256	6 541 907,16
23	Transition écologique et solidaire	217	1692	19 567 702,34
23	Transition écologique et solidaire	Total	3940	873 645 626,95
36	Travail	102	1376	377 546 530,52
36	Travail	103	1255	71 288 849,25
36	Travail	111	252	41 100 031,69
36	Travail	155	473	4 615 028,07
36	Travail	Total	3356	494 550 439,54
38	Enseignement supérieur, recherche et innovation	150	136	164 694 950,69
38	Enseignement supérieur, recherche et innovation	172	256	153 072 520,52
38	Enseignement supérieur, recherche et innovation	231	106	14 245 303,00
38	Enseignement supérieur, recherche et innovation	Total	498	332 012 774,22
44	Outre-mer	123	782	19 882 258,60
44	Outre-mer	138	165	3 673 684,27
44	Outre-mer	Total	947	23 555 942,87
45	Cohésion des territoires	109	127	7 453 000,00
45	Cohésion des territoires	112	719	27 106 142,70
45	Cohésion des territoires	135	492	26 109 540,89
45	Cohésion des territoires	147	9134	125 826 845,83
45	Cohésion des territoires	177	3269	526 145 013,34
45	Cohésion des territoires	Total	13741	712 640 542,77
52	Sports	219	3327	101 251 286,51
52	Sports	Total	3327	101 251 286,51
56	Solidarités et santé	124	440	4 066 148,60
56	Solidarités et santé	183	1	10 365,40
56	Solidarités et santé	204	473	15 421 104,41
56	Solidarités et santé	304	1889	593 655 004,97
56	Solidarités et santé	Total	2803	613 152 623,39
70	Armées	144	96	8 025 104,46
70	Armées	146	128	1 994 197,64
70	Armées	167	336	2 358 595,20
70	Armées	169	172	383 410,00
70	Armées	178	1365	23 875 258,87
70	Armées	212	688	12 227 504,73
70	Armées (Compte spécial)	901	13	203 613,38
70	Armées (Compte spécial)	902	75	824 938,70
70	Armées	Total	2873	49 892 622,99

3. Récupération des fichiers Excel

Les tableaux sont des fichiers .xlsx exploitables avec Microsoft Excel 2010+.

Note pour les utilisateurs de LibreOffice Calc: Il est possible d'ouvrir et d'exploiter les fichiers avec LibreOffice Calc⁸. Pour cela, sélectionner le fichier Excel dans votre répertoire en faisant un clic droit => dans le menu contextuel, choisir « ouvrir avec » => choisir LibreOffice Calc (si ce logiciel ne s'y trouve pas, il faut le rechercher avec « choisir programme par défaut... »). **Il est demandé de toujours enregistrer vos fichiers sous l'extension .xlsx afin que la direction du budget puisse les récupérer.**

Ces tableaux sont à télécharger sur la page d'accueil de FARANDOLE.

4. Structure et saisie des fichiers Excel

Le tableau suivant décrit les colonnes des fichiers Excel dans l'ordre de gauche à droite et les informations à saisir par les ministères dans les cellules sur fond coloré. Les couleurs correspondent aux couleurs des colonnes dans le fichier.

Attention seule les colonnes sur fond coloré sont à actualiser et il est impératif de ne pas toucher aux informations pré-alimentées.

La direction du budget mets en place une colonne « proposition 2017 » qui est un objet construit de manière mécanique ou repris de l'an dernier. Cette technique a été largement utilisée l'an dernier, elle permet de gagner du temps. S'il convient, il n'y a rien à faire. Sinon, il suffit de renseigner la colonne objet 2017 normalement.

Une procédure particulière est décrite dans le tableau ci-dessous au niveau de la colonne liaison pour traiter les cas particuliers.

Nom de la colonne	Explication / consigne de saisie
Programme (2017)	Programme budgétaire ouvert en 2017
Centre financier	Identification du centre financier dans CHORUS. Information pour aider à retrouver le bénéficiaire qui ne sera pas présente dans le jaune « associations »
SIREN	SIREN SIRET ⁹ = SIREN+NIC Voir explication (colonne « liaison ») sous ce tableau pour les valeurs « NR CHORUS »
NIC	NIC SIRET = SIREN+NIC
Dénomination	La dénomination d'une association affichée dans le jaune est celle du répertoire SIRENE sauf quand elle n'a pas été trouvée où il s'agit de celle de CHORUS.
Fournisseur CHORUS (DP)	Identification du fournisseur dans CHORUS. Information pour aider à retrouver le bénéficiaire qui ne sera pas présente dans le jaune « associations »

⁸ Testé par la direction du budget avec Calc LibreOffice Version 4.3.7.2.0. Pour toute difficulté, contactez votre correspondant BII à la direction du budget ou votre assistance informatique interne.

⁹ Les associations localisées dans les COM et à l'étranger n'ont pas de SIRET. Les associations dans les DOM ont un SIRET.

Nom de la colonne	Explication / consigne de saisie
Liaison Cette colonne sert à échanger de l'information entre la direction du budget et les ministères en vue de la saisie. La direction du budget souhaite faire apparaître les entités qui n'étaient pas immatriculées dans SIRENE les 01/01/2017 et 31/12/2017.	Les ministères seront attentifs aux explications à fournir colonne « objectif 2017 » pour les mentions marquées en rouge qui signalent des entités dont le SIRET dans CHORUS ne correspond pas à une immatriculation SIRENE les 01/01/2017 et 31/12/2017. Voir sous ce tableau pour les explications détaillées. Si vous souhaitez qu'une ligne n'apparaisse pas au jaune, il faut saisir dans cette colonne « Liaison », à la suite de ce qui y est déjà, les caractères #S suivis d'une justification de cette suppression. Si vous souhaitez faire corriger une information pré-chargée (colonnes blanches), il faut saisir ici dans cette colonne « Liaison », à la suite de ce qui y est déjà, les caractères #C suivis de votre demande qui précise la colonne concernée
Montant	Montant CHORUS au croisement programme/tiers CHORUS (= programme/SIRET)
Objet 2017	Objet de la subvention à renseigner sauf dans 2 cas : <u>Cas 1</u> : Pour la réserve parlementaire, laisser à vide et remplir la colonne bleu clair ou violette ci-dessous. <u>Cas 2</u> : quand la colonne « proposition 2017 » convient.
Proposition 2017 (nouveau)	Objet de la subvention établi de manière mécanique. S'il convient, ne rien mettre dans objet 2017.
Objet 2016	Récupéré à partir du jaune précédent pour aider à la saisie. Ne sera pas restitué in fine.
Parlementaire 2017	Réserve parlementaire : Saisir le prénom et le nom du parlementaire s'il est connu . Préciser l'assemblée est inutile. Quand il y en a plusieurs, mettre le montant entre parenthèses après le nom.
Parlementaire 2016	Récupéré à partir du jaune précédent pour aider à la saisie. Ne sera pas restitué in fine.
Réserve 2017	Réserve parlementaire : Mettre une croix si le parlementaire est inconnu sinon laisser à vide
Réserve 2016	Information récupérée à partir du jaune précédent. Ne sera pas restituée in fine.
Convention 2017	A renseigner uniquement quand une convention a été conclue avec les objectifs fixés par cette convention en précisant s'ils ont été atteints.
Convention 2016	Information récupérée à partir du jaune précédent. Ne sera pas restituée in fine.
Immatriculation SIREN au 1er janvier 2017	La structure juridique existe au 01/01/2017
Etablissement existe au 1er janvier 2017	La structure juridique existe (= le siège existe) au 01/01/2017 mais l'établissement (NIC) est fermé.
Immatriculation SIREN au 31 décembre 2017	La structure juridique existe au 31/12/2017
Etablissement existe au 31 décembre 2017	La structure juridique existe (= le siège existe) au 31/12/2017 mais l'établissement (NIC) est fermé.
COG : code département	Code d'organisation géographique. La localisation d'une association affichée dans le jaune est celle du répertoire SIRENE. Pour trouver le sens des codes COG, voir sous le tableau.
COG : code commune	Information récupérée du fichier SIRENE
COG : ville ou pays	Information récupérée du fichier SIRENE

Nom de la colonne	Explication / consigne de saisie
Code NAF	Activité économique selon la nomenclature NAF révision 2. Pour trouver le sens des codes, voir sous le tableau. Information récupérée du fichier SIRENE
Nomenclature juridique	Nomenclature juridique. Pour trouver le sens des codes, voir sous le tableau. Information récupérée du fichier SIRENE

Mentions dans la colonne « liaison » :

Valeur de la colonne commentaire	Explication /Consigne
Nature association à confirmer	La nature associative du tiers n'a pas pu être déterminée. Si c'est bien le cas, valoriser l'objet 2017 normalement sinon indiquer #S dans la colonne « liaison. »
Fournisseur à corriger dans CHORUS	<p>Cette mention signale une entité <i>a priori</i> sans existence juridique en métropole ou DOM en 2017.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quand les colonnes SIREN et NIC sont valorisées, elles contiennent le SIRET présent dans CHORUS. Il n'existe pas dans SIRENE les 01/01/2017 et 31/12/2017. Les dénominations sont issues de CHORUS. La cause peut être un SIREN erroné dans CHORUS. • Quand la colonne SIREN vaut « NR CHORUS » le SIRET n'a pas été valorisé dans CHORUS et il n'a pas été possible de retrouver de correspondance à partir du libellé dans SIRENE. <p>Dans tous les cas, le compte de tiers CHORUS doit être corrigé. Les ministères seront attentifs aux explications dans la colonne « objectif 2017.»</p>
#S AFPA statut EPIC, à corriger dans CHORUS	Ces lignes seront supprimées, elles sont signalées pour effectuer la correction dans CHORUS

Possibilité de supprimer des lignes ou d'en corriger :

Si vous souhaitez qu'une ligne¹⁰ n'apparaisse pas au jaune, indiquez dans la colonne « liaison » à la suite de ce qui y est déjà : « #S » suivi d'une explication¹¹.

Si vous souhaitez faire corriger une information, indiquez dans la colonne « liaison » à la suite de ce qui y est déjà : « #C » suivi de votre demande qui précise la colonne concernée.

Pour le cas particulier du BACEA, il sera possible d'insérer des nouvelles lignes. Pour cela, outre les colonnes en couleur du 1^{er} tableau du § 3, il faut indiquer les programmes « 612 », « 613 » ou « 614 » dans la colonne programme. Quand le bénéficiaire est situé en métropole ou dans les DOM, il faut indiquer un numéro SIRET (colonne SIREN + colonne NIC) valide dans la base SIRENE au 01/01/2017 ou 31/12/2017. Pour les bénéficiaires localisés dans les COM et à l'étranger, il faut indiquer une localisation COG selon le classeur Excel indiqué ci-après.

Où trouver le sens des colonnes code NAF révision 2, juridique et COG ? Les nomenclatures utilisées par la direction du budget sont à disposition dans un classeur Excel séparé afin de ne pas alourdir davantage les fichiers de saisie.

¹⁰ Supprimer la ligne sera considéré comme une anomalie. La direction du budget gèrera les retours par rapport à une base de référence.

¹¹ L'information sera traitée par la direction du budget. Idem pour les corrections.

5. Délai et envoi des classeurs Excel à la direction du budget

Attention : Les classeurs Excel sont à renvoyer obligatoirement au format **xlsx**.

Vos correspondants de la direction du budget pour l'envoi des classeurs Excel et les questions sont :

Bureau Informatique : Ludovic Mahieux - 01 53 18 70 38
ludovic.mahieux@finances.gouv.fr

Bureau des lois de finances : Sylvie Coutures - 01 53 18 71 02
sylvie.coutures@finances.gouv.fr

La date limite d'envoi est fixée au **vendredi 31 août 2018** au plus tard.

6. Contrôle et correction des classeurs Excel le cas échéant

La direction du budget va contrôler les retours par rapport à sa liste initiale. Des corrections ou des explications pourront être demandées aux ministères le cas échéant.

Un ministère qui souhaite contrôler un numéro SIREN/SIRET peut utiliser le formulaire en ligne sur le site de l'INSEE : <https://www.sirene.fr/>

7. Présentation de la politique ministérielle de soutien au secteur associatif

Une présentation de la politique ministérielle de soutien au secteur associatif sera rédigée par chaque ministère concerné par le versement de subventions aux associations.

Le texte de cette présentation sera inséré dans le « jaune » par la Direction du Budget.

Nouveauté : il n'est plus nécessaire de développer un paragraphe sur l'action sociale ministérielle. Un unique paragraphe dédié à vocation transversale sera placé avant les paragraphes ministériels.

La direction du budget conseille de rester synthétique (moins d'une page). Néanmoins, cette présentation pourra être déclinée pour les programmes ayant des politiques de soutien spécifique notamment parce qu'ils appartenaient à un autre périmètre ministériel en 2017.

La livraison des synthèses à la direction du budget est à faire au format Word. Les documents seront nommés *subvention2017_mincode.doc(x)* où *code* est le code du ministère dans le tableau situé au §2 *supra*.

Ces documents sont attendus, par mèl aux adresses citées au §5 *supra*, avant le **mardi 11 septembre 2018** au plus tard.

8. L'information au niveau de la « synthèse de l'ensemble du jaune »

La Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative du ministère de l'éducation nationale rédigera une présentation des orientations stratégiques de la politique nationale en faveur du secteur associatif **au format Word**. Cette présentation comporte deux parties intitulées :

- Orientation stratégique de l'Etat
- Analyse statistique de l'effort de l'Etat en faveur des associations

Cette direction transmettra ce texte à ses interlocuteurs habituels de la Direction du budget.

Pour information, la liste des dépenses fiscales concourant à la politique de l'État en faveur des associations qui est issue de l'annexe du PLF relative à l'« Évaluation des voies et moyens » sera intégrée au document par les soins de la Direction du budget.

9. Récupération des informations du jaune

Depuis le PLF 2017, cette annexe jaune comprend deux parties : un rapport au format PDF et une liste des associations subventionnées au format xlsx. Elle est classée parmi les annexes générales du PLF et récupérable au format PDF à partir du site : www.performance-publique.budget.gouv.fr.

La liste complète des subventions 2017 présente au jaune final sera également diffusée sur www.data.gouv.fr selon un format proche du fichier à saisir.

ANNEXE IX

Données structurées extraites des annexes « jaunes » à publier sur le site data.gouv.fr

Dans le cadre de la mission ETALAB telle qu'établie par la circulaire du Premier ministre du 26 mai 2011, il est demandé aux administrations de mettre à disposition sur le site data.gouv.fr les données publiques dont elles assurent la production.

Aussi pour chaque annexe « jaune » relevant de votre compétence, il vous est demandé :

- soit d'informer la direction du budget que les données structurées contenues dans le document seront publiées directement par vos soins ;
- soit de transmettre à minima les données listées ci-dessous au format CSV, ODS ou XLS / XLSX à la direction du budget

Dans les deux cas, vous pourrez utiliser l'adresse de messagerie fonctionnelle suivante :

l-budget-donnees-jaune@finances.gouv.fr

Dans le cas où vous seriez amenés à enrichir le contenu du ou des « jaunes » dont vous assurez la coordination ou auxquels vous contribuez, il vous revient de compléter la liste des données que vous transmettez à la direction du budget ou que vous publierez directement.

Intitulé du "jaune"	Données
Agences de l'eau	Tableau 1 "Synthèse des engagements réalisés en 2014-2019 et prévus en 2018-2019 par les 6 agences de l'eau au titre de leurs programmes d'intervention" Tableau 2 "Synthèse des paiements réalisés en 2014-2019 et prévus en 2018-2019 par les 6 agences de l'eau dans le cadre de leurs programmes pluriannuels d'intervention" Tableau 5 " Réalisations des émissions de recettes de redevances (en droits constatés) des six agences de l'eau entre 2009 et 2017" Tableau 6 « BILAN DES CONTRATS D'OBJECTIFS 2017 DES AGENCES DE L'EAU » Tableau 7 « Équilibre financier en droits constatés des 6 agences de l'eau à fin 2017 » Tableaux par agence : AE / CP / Equilibre financier / état des mandatements
Bilan des relations financières entre l'Etat et la protection sociale	Tableau Annexe 1 Tableau Annexe 3
Effort financier de l'Etat dans le domaine de la culture et de la communication	Récapitulatif des états des crédits destinés à des objets d'ordre culturel : tableaux 1, 2, 3, 4, 5 et 6 Tableau "Les taxes fiscales"

Intitulé du "jaune"	Données
	Tableau "Les dépenses fiscales"
Transfert financiers de l'Etat aux collectivités territoriales	<p>Tableau 5 : Transferts financiers de l'État aux collectivités locales en dans le PLF</p> <p>Tableau 6 : Transferts financiers exécutés entre 2014 et 2017 et en LFI pour 2018</p> <p>Tableau 7 : Montant des PSR au profit des collectivités territoriales en PLF</p> <p>Tableau 8 : Évolution des prélèvements sur recettes inscrits en LFI 2012-2018 et prévus dans le PLF</p> <p>Tableau 9 : Montant des PSR versés aux collectivités en gestion (périmètre courant)</p> <p>Tableau 27: Subventions diverses des ministères au profit des collectivités territoriales par mission - Crédits ouverts et consommés</p> <p>Tableau 29: Évolution de la fiscalité transférée en budgétisation</p> <p>Tableau 30 : Évolution de la fiscalité transférée en exécution</p> <p>Tableau 33: Détail des mesures de transferts inscrites en LFI et en LFR permettant de passer du périmètre courant au périmètre constant pour l'évolution des transferts financiers de l'État aux collectivités</p>
Effort financier de l'Etat en faveur des petites et moyennes entreprises	<p>Tableau "Récapitulation des crédits budgétaires"</p> <p>Tableau "Budgets consolidés du réseau des établissements consulaires"</p> <p>Tableau "Budget consolidé du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat"</p> <p>Tableau "Part des taxes finançant des actions en faveur des PME"</p>
Etat récapitulatif de l'effort financier consenti en 2016 et prévu en 2017 au titre de la protection de la nature et de l'environnement	<p>Tableau récapitulatif des crédits budgétaires affectés à la protection de la nature et de l'environnement</p> <p>TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉPENSES DE PERSONNEL</p> <p>Tableau récapitulatif des dépenses des opérateurs affectées à la protection de la nature et de l'environnement</p> <p>Tableau récapitulatif des dépenses fiscales favorables à l'environnement</p>
Etat récapitulatif des crédits de fonds de concours et	DB

Intitulé du "jaune"	Données
attribution de produits	
Formation professionnelle	Tableau "Crédits budgétaires de la mission Travail et Emploi" Tableau " Dépense globale par financeur final " Tableau " Dépense des conseils régionaux par public bénéficiaire " Tableau " Dépense de l'État par public bénéficiaire " Tableau " Dépense globale par public bénéficiaire " Tableau "Données selon le secteur d'activité (Na 38) entreprises de plus de 10 salariés" Tableau "Les bénéficiaires des nouveaux contrats d'apprentissage" Tableau "Les bénéficiaires de contrats de professionnalisation" Tableau OPCA collecte
liste des commissions et instances consultatives ou délibératives placées directement auprès du 1er ministre ou des ministres	S/O
Rapport évaluant l'efficacité des dépenses fiscales en faveur du développement et de l'amélioration de l'offre de logements	S/O
Rapport relatif à l'Etat actionnaire	Tableau "Périmètre de combinaison" Tableau "Bilan combinés" Tableau "Ratio financier sur l'ensemble combiné" Tableau "Evolution sectorielle" Tableau "Dividendes perçus" Tableau "Evolution des investissements, de l'emploi et de la valeur ajoutée" Tableau "Opération de l'exercice 20NN" Tableau "Recettes de cession de titres" Tableau "Comptes combinés"
Rapport sur la gestion du fonds de solidarité	S/O
Rapport sur les politiques nationales de recherche et de formations supérieures	Tableau Crédits budgétaires Recherche de la MIREs Tableaux de suivi des investissements d'avenir périmètre MIREs Tableau Principaux agrégats financiers de la R&D des entreprises par branche de recherche Tableau Financement R&T par les collectivités territoriales

Intitulé du "jaune"	Données
	Tableau Annexe 2 : Moyens consolidés consacrés à l'enseignement supérieur en exécution et prévision
Rapport sur l'état de la fonction publique et les rémunérations	<p>Tableau "Répartition par statut et catégorie hiérarchique des effectifs des trois fonctions publiques"</p> <p>Tableau "Effectifs physiques et équivalents temps plein (ETP) des trois fonctions publiques par statut"</p> <p>Tableau "Évolution des effectifs des ministères"</p> <p>Tableau "localisation des effectifs de la fonction publique"</p> <p>Tableau "Répartition des effectifs physiques des ministères civils selon le type de service d'affectation des agents"</p> <p>Tableau "Répartition indicative par mission des plafonds ministériels d'autorisations d'emplois"</p> <p>Tableau "Salaires nets mensuels moyens par sexe et par catégorie socioprofessionnelle"</p>
Rapport sur les pensions de retraite de la fonction publique	DB
Relations financières avec l'Union européenne	DB
Rapport sur les moyens consacrés à la politique énergétique	<p>Tableau "Importations de pétrole brut par origine"</p> <p>Tableau "Consommation finale d'énergie renouvelable"</p> <p>Tableaux "Bilan de l'énergie"</p> <p>Tableaux par type d'énergie (charbon, pétrole, gaz, électricité, énergies renouvelables)</p>
Opérateurs de l'Etat	DB
Effort financier de l'Etat en faveur des associations	DB
Rapport relatif à la mise en œuvre et au suivi des investissements d'avenir	<p>Tableaux</p> <p>EVOLUTION DE LA REPARTITION DES CREDITS PAR ACTIONS DU PIA 1</p> <p>EVOLUTION DE LA REPARTITION DES CREDITS PAR ACTIONS DU PIA 2</p> <p>EVOLUTION DE LA REPARTITION DES CREDITS PAR ACTIONS DU PIA 2</p>

Commentaire [BII1]: Remplacé par le RAPPORT SUR LE FINANCEMENT DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ?

Intitulé du "jaune"	Données
Rapport sur la gestion du fonds de prévention des risques naturels majeurs	Tableau "Situation de trésorerie du fonds de prévention des risques naturels majeurs" Tableaux "Synthèse des dépenses financées sur le fond de prévention des risques majeurs par type de mesure et par type de risque" Tableau "Prévision de dépenses par catégories de mesures" Tableaux Annexes "Financement des procédures d'expropriation et des procédures d'acquisition amiable"
Rapport sur la programmation des emplois de la participation des employeurs à l'effort de construction	Tableaux "Flux financiers fonds règlementés" Tableaux "Concours financiers des collecteurs associés de l'UESL aux personnes physiques et aux personnes morales"
Rapport annuel du gouvernement portant sur le réseau conventionnel de la France en matière d'échange de renseignements	S/O
Rapport sur les autorités publiques indépendantes	S/O

ANNEXE X

Charte de présentation des annexes « Jaunes » au PLF

Les annexes « jaunes » au projet de loi de finances ne sont pas produites par l'application Farandole. Toutefois, il est indispensable d'assurer un minimum d'homogénéité entre tous les documents budgétaires.

Vous trouverez en pièce jointe de la présente circulaire un fichier **Modèle-Charte_Jaune.doc** qui reprend les principaux styles recommandés ainsi qu'une table des matières prédéfinie. Il suffira d'utiliser les styles des différents niveaux de titre présenté (Titre1J à Titre5J) ou utiliser l'outil pinceau « Reproduire la mise en forme » :

- Ce fichier contient quelques **styles prédéfinis** : FAR09Noir pour le texte, FAR07Noir pour les notes, FARtab07Noir pour les tableaux...
- Il contient aussi un format de **table des matières** qui est basé sur les styles **Titre1J** à **Titre5J**. Pour utiliser cette présentation, il suffira d'insérer la table des matières en suivant la procédure normale de Word, via le menu Insertion, Référence puis « Tables et index... », ou conserver la table présente en l'actualisant (clic-droit puis « Mettre à jour les champs » et « Mettre à jour toute la table »).
- De plus, le format de page distingue les pages paires et impaires avec une gestion adaptée des **en-têtes** qui sont similaires aux en-têtes des PAP et des RAP.

La page de couverture avec le nom du document sera préparée par la direction du budget sous la forme d'une page formalisée (sur le modèle des projets annuels de performances) avec une « Marianne ».

Nous vous recommandons fortement de **repartir du document publié l'an passé** et qui a été remis en forme par la Direction du budget avant envoi à l'imprimeur. Ces documents sont tous au format Word ; vous pourrez ainsi récupérer les titres, la table des matières ainsi que le format des pages et tous les styles adéquats et ne vous concentrer que sur le contenu en respectant tout de même les styles.

N'hésitez pas à vous adresser à votre correspondant budgétaire à la Direction du budget qui vous fournira votre document au format Word.

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2017

**TITRE DE VOTRE ANNEXE AU
PROJET DE LOI DE FINANCES
APPELÉE AUSSI JAUNE**

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Titre de l'introduction	5
-------------------------------	---

PREMIÈRE PARTIE

Sous-titre ou intitulé de la grande partie.....	6
1. Titre du chapitre	7
1.1. Titre de la section.....	7
1.1.1. <i>Titre du paragraphe</i>	7
2. Consignes de saisie des Jaunes	8
2.1. Les styles prédéfinis	8
2.1.1. <i>Exemple de tableau</i>	8
2.1.2. <i>Exemple de liste</i>	8
2.1.3. <i>Saisie facilitée</i>	8
2.1.4. <i>Images</i>	8
2.2. Découpage du document en sections Word	9
2.3. Insertion des tableaux en mode paysage	9

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Titre de l'introduction

Ces annexes au projet de loi de finances appelées aussi Jaunes ne sont pas produites par l'application Farandole. Cependant bien que le format soit libre, nous vous conseillons de suivre quelques recommandations quant à la présentation : police de caractères, style, en-tête, etc., de telle sorte qu'il existe une homogénéité entre tous les documents budgétaires.

Vous trouverez une présentation des styles utilisés dans le paragraphe 2 de ce document.

Ce document peut servir de modèle. Son format est celui des documents budgétaires (PAP et RAP), avec des en-têtes distinctes suivant que la page est paire ou impaire...

Il propose également des exemples de style pour les titres qui sont reconnus automatiquement par la table des matières.

La page de couverture avec le nom du document sera remplacée par la DB par une page formalisée (à l'instar des PAP...) avec une Marianne...

Les Jaunes 2011 ont tous été remis en forme. Aussi nous allons vous les envoyer afin que vous puissiez travailler directement sur ces documents sans avoir à refaire toute la mise en forme.

PREMIÈRE PARTIE

Sous-titre ou intitulé de la grande partie

2. Consignes de saisie des Jaunes

2.1. Les styles prédéfinis

Ce document peut-être utilisé directement comme modèle. Le format des pages est adapté au type d'en-tête façon PAP et RAP, avec une gestion des pages paires et impaires, une couverture normalisée et surtout une table des matières prédéfinie associée aux styles suivants :

- **Titre1J** : titre des grandes parties, pour les pages de séparation (à gauche comme les aplats des PAP) ;
- **Titre2J** : titre des chapitres (1.) ;
- **Titre3J** : titre des sections (1.1.) ;
- **Titre4J** : titre des paragraphes (1.1.1.) ;
- **Titre5J** : titre des sous-paragraphes (1.1.1.1.).

La table des matières telle qu'elle est définie reconnaît les quatre premiers styles. Il est possible d'enlever le dernier en supprimant la référence à Titre4J (Titre4J;4) en mode affichage « Codes de champ » via le menu Outil/Options ou Alt+F9 :

```
{TOC \n 1-1 \t "Titre1J;1;Titre2J;2;Titre3J;3;Titre4J;4" \* MERGEFORMAT}
```

Nous vous conseillons d'utiliser un style Normal défini comme de l'Arial 9 justifié, et d'utiliser le style **FAR09Noir** pour le texte qui prévoit des espacements entre les caractères et entre les lignes, et le style **FAR07Noir** ou **FARtab07Noir** pour les grands tableaux. Mais vous pouvez utiliser de l'Arial 10 si vous préférez.

2.1.1. Exemple de tableau

	Réalisation 2009	Prévision 2010	Prévision 2011
Ligne 1	XXX	XXX	XXX
Ligne 2	X XXX	X XXX	X XXX
Total	X XXX	X XXX	X XXX

2.1.2. Exemple de liste

Liste :

- ligne 1 ;
- ligne 2 ;
- ligne 3 ;

2.1.3. Saisie facilitée

N'hésitez pas à utiliser l'outil pinceau (« Reproduire la mise en forme ») dans la barre de menu Standard qui permet d'appliquer facilement le style d'un élément (mot ou paragraphe) vers un autre.

2.1.4. Images

Vous pouvez insérer dans le texte toute sorte d'images en couleur. Après avoir copiée une image, vous devez effectuer un collage spécial (menu Edition, Collage spécial, Coller en tant que « Image (métafichier Windows) »).

2.2. Découpage du document en sections Word

Chaque grande partie (Titre1J) doit introduire une section Word afin de proposer un en-tête personnalisé qui rappelle le nom de la section.

Pour visualiser les sauts de page et les sauts de section, vous devez cliquer dans le bouton ¶ (Afficher/Masquer) dans la barre de menu Standard.

Vous pouvez créer ce type de section en utilisant un simple Copier/Coller après avoir sélectionné le saut de section, le titre et le saut de page suivant d'une partie existante dans votre document ou dans ce modèle.

Chaque chapitre (Titre2J) doit commencer sur une nouvelle page.

2.3. Insertion des tableaux en mode paysage

Pour éviter de créer des sauts de section pour passer du mode portrait vers le mode paysage, il est recommandé de préparer le tableau à insérer dans un autre document (document de travail) qui lui sera en mode paysage.

Il faut ensuite copier ce tableau et le coller sous format image. Ensuite, dans le menu Dessiner, en bas à gauche, après avoir sélectionné l'image, choisir « Rotation... » puis « Faire pivoter... ».